

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**MARDI 25 FEVRIER 2020**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:
Excusé:

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 13H**EN APPLICATION DES ARTICLES 285 ET 330 DU DECRET DU 22 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX ADMINISTRATIONS LOCALES.****A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Service social – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11/02/2020

Le Bureau permanent approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Bureau permanent du 11/02/2020.

B. RESIDENCE

2. Résidence – Recours à un travailleur de quartier pour la cellule technique de la Résidence

Le Bureau permanent marque son accord en vue du recours à un travailleur de quartier afin de pouvoir poursuivre notre prestation de services.

3. Résidence – Attribution de logements au sein de la Résidence – Arrêt de la liste d'attente et de l'attribution des logements

Le Bureau permanent prend connaissance des contrats de bail et de la liste des appartements inoccupés. Le Bureau permanent approuve l'actuelle liste d'attente pour les logements au sein de la Résidence Geurts.

C. LOCATION D'APPARTEMENTS

4. Location d'appartements – Résidence – Demande en vue de l'obtention d'un préavis écourté

Le Bureau permanent approuve le préavis écourté pour le logement C/13 pour autant qu'il puisse être reloué.

D. SERVICE FINANCIER

5. Service financier – Transfert de crédits pour investissements de 2019 à 2020

Le Bureau permanent prend connaissance des transferts de crédits pour investissements de 2019 à 2020 :

- recettes d'investissement pour 500,00 € (des 1.259.490,66 €) ;
- dépenses d'investissement pour 598.311,68 € (des 4.850.925,34 €).

E. PERSONNEL

6. Personnel – Personnel – Responsable des activités – Désignation

7. Personnel – Demande de stage pour le service social

8. Personnel – Demande de stage pour le service social

9. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception

10. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement

11. Service social - Autre assistance

12. Service social - Droit à l'intégration sociale

13. Service social - Salaire vital équivalent

14. Service social - Initiative d'accueil local

15. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents

16. Service social - Emploi article 60§7

17. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition

18. Service social - Bureau de location sociale

19. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

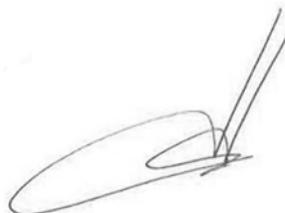
Le directeur Générale

Le président - CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter
via le lien : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .